

SGPA-CGT

Compte-rendu du CTP du 15 février 2007



Parité administrative :

Titulaires : Pascal Depaepe, François Gautron, Françoise Plet-Servan, Nicole Pot, Audrey Tapie, Laurent Vaxellaire
Suppléants : Philippe Berthier, Philippe Malgras, Bernard Pinglier, Odet Vincenti
Expert : Elodie Michaud, J.-F. Amar

Titulaires CGT : Brigitte de Luca, Véronique Harnay, Valérie Renault, Sophie Savay-Guerraz, Roxane Sirven
Titulaire CFDT : Catherine Boishardy
Titulaire FO : Gaël Léon
Titulaire SUD : Benjamin Hérard, Fabrice Porcell, Eric Yéni
Suppléants CGT : Eric Michon
Suppléants CFDT : Luisella Cabboi
Experts CGT : Bérangère Fort, Pascal Tramon

Parité syndicale

Ordre du jour

- 1/ Approbation des PV des CTP du 12 décembre 2006 (pour avis)
- 2/ Suite donnée aux points évoqués lors des CTP précédents
- 3/ Instruction relative aux frais de déplacement (pour avis)
- 4/ Bilan du plan triennal de formation (pour information)
- 5/ Bilan du plan de formation 2006 (pour information)
- 6/ Plan de formation 2007 (pour avis)
- 7/ Instruction relative au referendum 2007 (pour avis) -avis favorable-
- 8/ Tableaux de bord relatifs à l'activité jusqu'au 31 décembre 2006 (pour information)
- 9/ Emploi (pour information) :
- 10/ Bilan 2006 des travaux de la Commission de secours (pour information)
- 11/ Bilan 2006 des travaux de la commission bimestrielle (pour information)
- 12/ Bilan action sociale 2006 (pour information)
- 13/ Organisation des élections des représentants du personnel et des personnalités extérieures au sein du Conseil scientifique (pour information)

1/ Approbation des PV des CTP du 12 décembre 2006 (pour avis)

Le PV est adopté après quelques corrections

2/ Suite donnée aux points évoqués lors des CTP précédents

Aperçu de quelques points

RAA : tout va bien, il n'y a plus de dossiers se prime de suppléance bloqués et un rappel de la réglementation a été effectué auprès de la DIR

MED : une recherche de solution est en cours pour le poste de gestionnaire de base de Marseille et Venelles, pour les dépôts de caution c'est normal que ce soit anormalement long mais une solution a été trouvée pour les tickets-restaurant des agents de Marseille, ils leur sont adressés en recommandé.

Temps partiel : une réunion de concertation est programmée le 1^{er} mars en attendant certaines interrégions refusent tous les temps partiels

3/ Instruction relative aux frais de déplacement (pour avis)

Le décret de 2006 a remplacé le décret de 1990 concernant les frais de déplacement, la Direction présente l'instruction consécutive à ces changements qui fait la synthèse des textes règlementaires. Le suivi des frais de mission sera intégré dans la mise en place de nouvelles procédures et de nouveaux outils de gestion. La grande nouveauté de ce texte est la prise en compte de la résidence familiale comme point de départ des missions. La CGT approuve cette mesure qui simplifie les choses et rend les remboursements au plus près des dépenses des agents mais elle veut avoir l'assurance que cette mesure ne remettra pas en cause la prise en compte du temps de transport dans le temps de travail. La Direction assure qu'il n'est pas question de toucher au temps de transport.

Concernant les titres d'abonnement, la Direction annonce qu'elle applique la circulaire de la fonction publique du 25 janvier 2007 qui institue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat travaillant hors Ile-de-France (les agents d'Ile-de-France ont déjà une prise en charge partielle de la carte orange).

Un des autres aspects de ce texte est la définition du territoire de la commune, cette définition regroupe la commune en elle-même et les communes limitrophes. C'est ce que connaissent les agents d'Ile-de-France depuis longtemps qui est élargi à toutes les villes de France, la CGT demande expressément à la Direction de revenir sur cette définition comme le lui permet le nouveau décret, une décision du Conseil d'Administration suffit pour changer cette mesure. La CGT demande que chaque ville soit une commune, comme ce qui existait avant, mais elle demande aussi que le CA prenne la décision de considérer Paris comme une seule commune, Pantin et Croissy-Beaubourg aussi ce qui constituera un progrès par rapport à ce qui existait jusque là. La Direction déclare qu'elle n'a pas d'opposition de principe mais qu'elle va examiner le coût que cela représenterait.

14/ Etat d'avancée du projet d'établissement (pour information) - reporté-

15/ Bilan 2006 des PAS et perspectives 2007 (pour information)

16/ Calendrier prévisionnels des bilans à remettre réglementairement au CTP (pour information)

17/ Conventonnement avec les opérateurs (Douai, Alsace, Lyon) (pour information)

18/ Questions diverses (pour information):

- Remboursement de frais pour les CDIIsables
- Situation en Corse
- Activité et niveau d'emploi en Auvergne
- Dépôt à la base de Saint Martin sur le Pré : recherche de nouveaux locaux
- Manque de personnel administratif en Grand Ouest

Base de Pantin : toujours en cours d'étude

Base de Rouen : recherche de nouveaux locaux en cours

Avancement accéléré : les agents concernés ont reçu un courrier

75/25 : dossier encore et toujours planté en attente du Projet d'Etablissement, une réunion est prévue le 28 mars

Livret d'accueil : il y a des sujets comme ça qu'on aimerait quand même voir sortir un jour du suivi des points

IRCANTEC : Tout pareil que le point au-dessus

L'instruction introduit aussi des délais plus stricts pour la remise des demandes de remboursement des frais, chaque semaine (la CGT a obtenu que soit ajouté dans la mesure du possible) et pour les frais du mois de décembre au plus tard le 15 janvier de l'année n+1 (la CGT a obtenu que ce délai soit repoussé au 31 janvier). La Direction ajoute que pour l'été 2007 les remboursements de frais seront disjoints de la paie pour que l'agent ait plus de lisibilité.

Pour l'hébergement, la Direction va établir des marchés nationaux avec des chaînes hôtelières de façon à ce que les agents n'aient pas à avancer d'argent.

En ce qui concerne les avances périodiques, l'agent comptable nous explique qu'il n'est plus en mesure de les faire car il n'a aucune visibilité sur les remboursements ou non des agents. La CGT s'inquiète de cette mesure qui va surtout toucher les CDD en grand déplacement donc les agents les plus précaires. Elle demande que soit trouvée une solution rapide à ce sujet.

La CGT rappelle qu'elle a déposé un préavis de grève la semaine précédente sur une partie de ces points, les réponses concernant les définitions de commune ne sont pas satisfaisantes, il faut que chaque commune soit prise en tant que telle, la CGT est aussi soucieuse des horaires collectifs et tient à avoir une réponse plus claire sur ce point mais l'instruction apporte aussi des avancées, comme la volonté de prendre en compte la mission qui constitue le quotidien des agents, et la CGT s'abstiendra.

Vote :	Pour :	Parité administrative
	Contre :	SUD
	Abstention :	CGT, CFDT, FO

Avis favorable

17/ Conventonnement avec les opérateurs (Douai, Alsace, Lyon) (pour information)

La CGT rappelle (pour la énième fois) que les orientations politiques de l'établissement public en matière de conventionnements avec les services de collectivité sont de la compétence du CTP et que les conventions avec ces services doivent passer devant le CTP car elles ont des incidences sur l'organisation du travail. La CGT tient à attirer l'attention de la Direction sur la situation particulière de l'Alsace. Elle rappelle que les agents d'Alsace n'ont obtenu des informations sur la création du Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan qu'après un préavis de grève. Malgré les assurances de la Direction Générale lors du CTP du 4 juillet 2006, les agents ne sont ni informés, ni consultés. La CGT insiste sur l'importance pour les agents de pouvoir avoir une progression de carrière, ce qui ne semble plus être le cas en Alsace. La Direction assure une nouvelle fois que les agents alsaciens seront informés, pour l'instant aucune convention n'est signée (les conventions avec le Douaisis et avec la ville de Lyon sont en attente). La Direction explique que ces conventions sont à caractère scientifique, l'Inrap tient à développer les partenariats avec les collectivités qui le désirent.

4/ Bilan du plan triennal de formation (pour information)

La Direction présente une évaluation quantitative du plan triennal 2004-2006 car elle n'a pas été en mesure de réaliser un bilan qualitatif, *(il faut dire que ce pauvre plan a quand même connu 4 DRH + 1 DRH par intérim, 3 DRH adjoints et 2 responsables formation, ce qui n'aide pas forcément à la cohérence!!!)*. Sur les trois dernières années, il y a eu 4000 départs en formation (hors congé de formation professionnelle et hors formation diplômante longue) (soit 80% de ce qui était prévu) et plus 10 000 j/h (soit 70% de réalisation.). La CGT rappelle qu'il y a trois ans elle avait été la seule à voter contre le plan triennal car les orientations générales étaient correctes mais les moyens mis en face n'étaient pas suffisants. Force est de constater que cela a été le cas et ce sont, comme c'est malheureusement l'habitude, les stages archéologiques qui en ont le plus pâti.

5/ Bilan du plan de formation 2006 (pour information)

Les choses sont sensiblement les mêmes que pour le plan triennal même si pour 2006 il y a une meilleure couverture du prévisionnel et une augmentation du budget en cours d'année (il est passé de 500 000€ à 570 000€).

6/ Plan de formation 2007 (pour avis)

La Direction explique qu'elle n'a pas été en mesure de travailler sur un plan pluriannuel, elle présente donc un plan pour l'année 2007. La DRH nous explique que le plan 2007 a été construit différemment, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec la DST pour l'élaboration des stages archéologiques et avec les différents services du siège pour les formations administratives (on aurait pu penser que cela allait de soi que la DST soit associée à l'élaboration des stages archéologiques mais il a quand même fallu quatre ans pour que ça se fasse). Le budget prévisionnel est de 550 000€. La CGT regrette que le budget soit en baisse par rapport au réalisé 2006. En ce qui concerne la collaboration avec les services du siège, et notamment la DST, la CGT ne peut qu'approuver puisqu'elle le demandait depuis longtemps. La réalisation du stage « grandes périodes » en interrégion est aussi une des revendications de la CGT. Dans les nouveautés présentées, il y a aussi le stage « céramique médiévale », un stage sur la céramique protohistorique est à l'étude pour 2008. La CGT demande que soit supprimées les références au public visé, surtout qu'un certain nombre de stages ne seraient accessibles qu'aux RO. Même si la DRH répond que la référence au public visé n'est pas exclusive, chacun sait que les agents techniciens ne demanderont pas un stage où il est spécifié qu'il s'adresse aux RO et que si jamais ils le demandaient quand même les DIR le refuseraient. En ce qui concerne le volet « sécurité », la CGT remarque que ce qui est présenté au CTP ne correspond pas à ce qui avait été présenté au CHS qui avait rendu un avis favorable, le budget est en baisse, les stages ont été conservés mais le nombre de sessions a diminué. Elle regrette que le CHS se soit prononcé sur un dossier erroné. La Direction déclare qu'elle a eu tort de chiffrer car au moment où le CHS doit se prononcer les coûts ne sont pas connus, le CHS aurait dû rendre un avis uniquement sur la qualité des stages.

Vote :	Pour :	Parité administrative
	Contre :	CGT, FO
	Abstention :	SUD, CFDT

Avis favorable

8/ Tableaux de bord relatifs à l'activité jusqu'au 31 décembre 2006 (pour information)

La Direction présente l'activité de 2006, tout l'ETP a été consommé.

Les résultats par axe

- Les diags loi 2001 ont eu un taux de réalisation de 88% par rapport au budget prévisionnel, cet axe est en voie de disparition
- L'axe AFAN a connu un taux de réalisation de 77%, il ya de très forte différences régionales mais cela ,ne concerne que peu de jours/hommes, en MED cela concerne le plan inondation de Nîmes, opération qui traîne pour des raisons d'acquisitions foncières, en GEN les 2015j/h concernent des jours de post-fouille, un plan de résorption sur trois ans a été proposé à la DIR
- En ce qui concerne la loi 2003, la proportion entre les diags et les fouilles est de l'ordre de 1/3 et 2/3, seule la région Nord-Pas-de-Calais a une proportion de 50/50, cela est dû au fait qu'il y a peu de prescriptions de fouilles et qu'une opération sur deux est réalisée par un autre opérateur que l'Inrap.

9/ Emploi (pour information)

La Direction annonce que 321 des agents CDIables de la liste des 10 mois consécutifs et des 18 mois sur les trois dernières années et 30 de la liste des 10 mois sur 12 ont envoyé leurs vœux. Un classement en fonction de la situation familiale sera effectué. Une proposition d'affectation et de catégorie sera envoyée aux agents la semaine suivant le CTP. La Direction résume sa position sur la carte de l'emploi, les critères pris en compte seront la situation actuelle (réalisé + stocks) avec une pondération économique à 10% et une appréciation subjective des différentes régions. La Direction a aussi établi un plancher (au moins deux par région) et un plafond (pas plus de 60). La CGT demande à la Direction de faire preuve de souplesse au niveau de la catégorie et de l'affectation. La Direction donne son accord. La Direction énonce le calendrier du plan de recrutement des 24 postes. La CGT aimerait que l'administration s'engage sur un calendrier pour le repyramidage, et qui soit plus tôt que le deuxième semestre. La CGT revient aussi sur la nécessité d'augmenter le plafond d'emploi et rappelle qu'un préavis de grève a été déposé sur le sujet. La Direction explique que l'Inrap a envoyé ses plans de charge à la DAPA et qu'elle n'a pas pour l'instant l'autorisation du Ministère de déplaçonner, en ce qui concerne le repyramidage la Direction assure qu'elle n'a pas enterré le dossier mais propose de le rouvrir une fois le dossier CDIation terminé c'est-à-dire, selon elle, vers le mois de juin. La CGT demande que, dans ce cas, la Direction s'engage sur la rétroactivité du processus puisque le repyramidage a été budgété pour 2007. La Direction refuse de s'engager sur ce principe mais ne l'exclut pas.

10/ Bilan 2006 des travaux de la Commission de secours (pour information)

La Direction déclare qu'il y a eu 50 demandes, 44 ont été accordées (38 CDI et 6 CDD), 3 dossiers examinés dans le cadre d'une procédure d'urgence, 3 ont été refusées, 2 ont été réorientées vers la DRH pour un règlement de situation, 1 demande de secours a été accordée après avoir reçu un avis défavorable. Le montant des aides est de 1000€ maximum, renouvelable une fois. Le minimum accordé a été de 110€. La CGT remarque que l'analyse géographique montre que le siège est plus représenté que les interrégions, cela peut être dû à la présence effective de l'assistante sociale, la CGT pense qu'il est nécessaire d'avoir une présence « sociale » en interrégions. La Direction admet que le recours à un service social en région répondrait à un réel besoin et déclare que pour 2007 le temps social sera accru. La CGT déplore un certain dysfonctionnement dans les délais de règlement qui atteignent parfois plus de trois semaines et évoque le problème des pièces justificatives qui ne sont pas toujours présentées lors de la commission.

11/ Bilan 2006 des travaux de la commission bimestrielle (pour information)

La Direction présente le bilan de la commission dite « bimestrielle », qui a été créée en avril 2005. La nouvelle mandature (à partir du 6 avril 2006) a repris 13 dossiers qui étaient en cours et 9 nouvelles demandes (dont 3 demandes de CDD) ont été enregistrées. Les saisines ont toutes été faites par les syndicats et concernent exclusivement des agents de la filière scientifique et technique, des catégories 2 et 3 pour l'essentiel (1 seul catégorie 4). Fin 2006, 8 dossiers étaient résolus (7 anciennes saisines, 1 saisine de 2006). Les dossiers concernent des demandes de mutations et de changement d'affectation (9), des demandes de formation pour reconversion professionnelle (1), des demandes d'aménagement de poste suite à des prescriptions médicales (2), des reclassements dans des fonctions administratives (3), des situations de longue maladie (1), des demandes de reconstitution de carrière (1), des problèmes de retenue sur salaire (1), des renouvellements de CDD et accidents du travail (2), des contentieux personnels avec la hiérarchie (1), non reconduction de CDD (1). Les agents qui ont saisi la commission bimestrielle viennent essentiellement de MED (6) et de GO (6) puis CIF (3), GEN et GES (2) et RAA et NP (1). La CGT rappelle que cette commission a été créée suite à un préavis de grève de la CGT. Le fait que la majorité des dossiers viennent de MED et de GO montre, s'il en était besoin, que ces interrégions connaissent de graves problèmes de gestion. La CGT est satisfaite qu'un certain nombre de dossiers « récurrents » aient pu trouver une solution.

12/ Bilan action sociale 2006 (pour information)

La Direction présente le bilan chiffré de l'action sociale 2006 hors mutuelle et prévoyance :

ASCS :	268 700€
Tickets-restaurants sont passés de 7,01€ à 7,50€	
Médecine de prévention :	134 026€ (un médecin coordonateur devrait arriver en 2007)
Aide et secours :	21 334€ en 2005
	34 252€ en 2006

La CGT rappelle ses revendications en matière d'action sociale

- une augmentation de la subvention annuelle de l'ASCS et une subvention qui soit basée sur l'évolution de la masse salariale,
- la possibilité pour les agents de l'Inrap de pouvoir bénéficier des prestations sociales spécifiques au ministères de la Culture avec les mêmes modalités d'attribution, ces prestations regroupent des aides à la famille monoparentale, des aides aux frais de scolarité, des allocations pour la garde des jeunes enfants jusqu'à trois ans, des aides au logement, des allocations aux parents handicapés, au secours, au prêt et aux loisirs,
- en matière de logement, l'Inrap doit contribuer au parc préfectoral pour permettre l'attribution de logements sociaux aux agents. La CGT-Culture a demandé au Ministère que l'accès aux logements du parc préfectoral ne soit plus réservé aux fonctionnaires mais soit élargi aux contractuels, le Ministère a donné son accord mais n'a encore rien fait dans ce sens.
- le ticket-restaurant à 8€

Sur le logement, la Direction n'a pas d'opposition de principe, elle s'engage à se rapprocher du service d'action sociale du Ministère et à effectuer une analyse financière.

13/ Organisation des élections des représentants du personnel et des personnalités extérieures au sein du Conseil scientifique (pour information)

La Direction indique que les inscriptions pour les personnalités extérieures doit se faire avant le 27 février, en ce qui concerne l'Inrap, la liste électorale sera affichée le 9 mars, la liste définitive sera close le 14 mars, les professions de foi des candidats doivent être déposées avant le 23 mars. Le même calendrier est prévu pour les personnalités extérieures. Le dépouillement aura lieu le 3 mai. Pour les CDD, c'est la règle des 10 mois sur les 24 derniers mois qui a été retenue. La CGT rappelle qu'elle tient beaucoup à ce que les membres du Conseil scientifique soient élus, elle regrette qu'au Ministère de la Culture les processus électifs soient en voie de disparition pour les instances scientifiques.

15/ Bilan 2006 des PAS et perspectives 2007 (pour information)

La Direction présente le bilan des PAS. En 2006, 17000j/h ont été utilisés pour les PAS, ce qui correspond au budget prévisionnel. Un conseil scientifique doit se réunir au mois de mars pour examiner les données qualitatives. Pour le PAS 2007, les arbitrages ont été rendus à la mi-janvier aux DIR, sous la forme d'une base de données commune aux AST et à la DST. Les courriers ont été envoyés aux chefs de projet. Le budget pour l'année 2007 est identique à l'année 2006. 390 dossiers ont été reçus pour 2007 (soit l'équivalent de 28000 j/h), la moitié a été validé (soit 14000j/h). La différence avec les chiffres de 2006 s'explique par la prise en compte des participations aux colloques organisés sur le territoire national, des publications pour lesquelles le temps de travail est de moins de 20 jours/hommes, des actions UMR, des activités d'enseignement, de la participation aux instances scientifiques, qui ne font pas l'objet d'un examen par le Conseil scientifique (les « petites » publications et les colloques organisés sur le territoire national sont depuis un an maintenant directement gérés par les AST). Le document présente également la répartition des jours accordés par Direction inter-régionale. Le budget 2007 s'inscrit dans la continuité du budget 2006, ce qui correspond logiquement à une continuité scientifique ; la différence notable réside dans l'accroissement des budgets délivrés aux régions par l'intermédiaire des AST, car cette formule rencontre un grand succès en raison de son caractère rapide et efficace. La Direction souligne que cette politique scientifique commence à donner des résultats, puisque l'INRAP va solliciter des éditeurs afin de pouvoir éditer ses publications. 10 ou 15 manuscrits, d'un volume conséquent, devraient faire l'objet d'une telle édition, et les éditeurs actuels ne suffisent plus à ce travail. Une réflexion est donc menée sur le sujet, qui permettra de donner une traduction lisible de la politique scientifique de l'INRAP.

La CGT indique que le fort accroissement du nombre d'agents au cours de l'année à venir devra être pris en compte dans le budget 2008. La Direction explique que l'axe des ACR occupe énormément de jours/hommes. Cet axe est en voie d'extinction progressive, alors qu'il représentait encore 60 % du budget en 2006 ; le Ministère de la Culture n'a pas donné de signes d'une volonté de renouvellement de cet accord. Ces jours/hommes ainsi libérés permettront donc de financer la montée en puissance des publications et des actions collectives de recherches « non-ACR ».

La Direction ajoute qu'elle souhaite que le budget scientifique atteigne 10 % du budget global de l'INRAP d'ici à 2009.

18/ Questions diverses (pour information):

- **Remboursement de frais pour les CDIables**

La Direction déclare que sur les 4 agents de GO concernés, un seul a demandé un remboursement.

- **Situation en Corse**

La CGT présente la situation de la Corse dans l'établissement qui se résume à la situation d'un agent, puisqu'un seul CDI est affecté en Corse. La région a pourtant connu une augmentation régulière de son activité depuis 2002 (3 diags et 0 fouille en 2002, 10 diags et 1 fouille en 2006, 100j/h en 2002, 668j/h en 2006, 14 à 15 diags sont prévus pour 2007 ainsi que 3 fouilles). Lors des diags et des fouilles, la voiture du seul CDI sert de base puisque l'Inrap n'a pas de locaux sur l'île, le post-fouille se fait à Marseille. La Direction se dit sensible aux problèmes de la Corse et demande à la CGT de lui faire passer des propositions sur un mode d'organisation plus satisfaisant. La CGT insiste sur l'urgence de trouver une base dans la région.

- **Dépôt à la base de Saint Martin sur le Pré : recherche de nouveaux locaux**

La première solution envisagée (installer le dépôt dans des entrepôts de 2 600 m² situés dans des bâtiments partiellement occupés par l'INRAP, et de créer 300 m² de bureaux dans cette nouvelle surface, afin de pouvoir accueillir les nouveaux effectifs) a été abandonnée après un diagnostic technique. La Direction a décidé de ne louer qu'une partie des 2 600 m² de locaux disponibles et d'installer à titre provisoire des Algéco permettant l'accueil des nouveaux agents. Ces bâtiments sont implantés dans la cour de service qui accueille habituellement les véhicules de l'INRAP ; un départ anticipé sera ensuite négocié

avec le propriétaire des lieux dans le cadre d'un déménagement complet de la base dans des locaux neufs implantés à proximité. L'échéance de cette opération se situerait fin 2008 - début 2009, après 12 mois de travaux.

- **Manque de personnel administratif en Grand Ouest**

La CGT dénonce le non remplacement des congés maladie ou maternité à la DIR GO. Le gestionnaire de base a remplacé le logisticien, mais lui n'est pas remplacé. La Direction assure qu'elle a donné son accord pour des recrutements sous CDD.